



INFORMATIONS GÉNÉRALES – RÉGLEMENT INTERIEUR ECOLE DE VELO

L'école de vélo du Vélo Club Mont Aigoual Pays Viganais est une structure qui propose une initiation et une formation des jeunes, dans le cadre de la découverte du cyclisme à travers des activités de loisir et de compétition :

- Pour apprendre les techniques du VTT : maniabilité, Trial, descente, Cross country , orientation
- Acquérir de bonnes bases pour pratiquer et progresser en VTT
- S'initier à la compétition

Fonctionnement :

Capacité d'accueil :

La capacité d'accueil est fixée à 40 jeunes, née avant 2010 partagés en 4 groupes de niveaux.

Jours et heures d'ouverture :

L'école de vélo est ouverte de Septembre à Juin : le samedi de 9h30 à 12h00.

L'école est fermée pendant les vacances scolaires.

Responsables :

David Metge a la responsabilité de l'école de vélo du VCMAPV.

Les séances sont encadrées par des moniteurs bénévoles diplômés :

Stéphane Meyer Lavigne (BF2)

Laurent Monge Cadet (BF2)

Eric Dufermont (BF1)

David Metge (entraîneur club formation en cours)

Jean François Barral (animateur jeune, formation en cours)

Christian Machi (animateur jeune, formation en cours)

Gérard Meyer (animateur jeune, formation en cours)

Cédric Abric (animateur jeune, formation en cours)

Et des parents bénévoles : Sébastien, Alain, Eugène, Mathilde A, Mathilde M...

Admission :

Adhésion :

Pour être admis, le jeune doit avoir souscrit une licence FFC et avoir réglé sa cotisation.

Age :

L'école de vélo s'adresse aux jeunes enfants (garçons et filles) à partir de 6 ans, possédant un vélo adapté (VTT), réglé à leur taille et en état de fonctionnement (freins, dérailleur...).

Inscription :

Lors de l'inscription, un dossier est remis aux parents. Ils devront le retourner complété et signé.

Le dossier comprend : la demande de licence, la fiche de renseignement, l'autorisation droit à l'image, le règlement de l'école de vélo signé, le chèque et doit être remis avant le 01 octobre 2016.



INFORMATIONS GÉNÉRALES – RÉGLEMENT INTERIEUR ECOLE DE VELO

Période d'essai :

Dans la mesure où un jeune désirerait découvrir l'école de cyclisme avant de s'inscrire au club (non licencié), il pourra effectuer 1 séance avant de prendre sa décision.

Habillement:

Un maillot à manches courtes du club est offert à chaque enfant (livraison 2 mois après la fin des inscriptions)

Vie à l'école de vélo:

Comportement

L'encadrement de l'école de vélo prend toutes les dispositions nécessaires pour garantir la sécurité des jeunes qui lui sont confiés avec en particulier :

- La vérification des organes de sécurité sur le vélo,
- Le port du casque qui est obligatoire,
- Le respect des règles de vie communes (respect d'autrui, du matériel, discipline lors des séances, assiduité aux cours, prudence)

En cas de non-respect de ces consignes, l'encadrement sera amené à prendre des mesures adaptées qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion temporaire, voir définitive après en avoir informé les parents (sans remboursement de la licence et de la cotisation).

Liste du matériel :

Les jeunes doivent avoir à chaque séance, le matériel dont la liste est donnée ci-dessous :

- Casque adapté, réglé et conforme aux normes en vigueur
- Vélo en bon état (freins, pneus, transmission, vitesses adaptés minimum 5)
- Collation et de l'eau
- Gants
- Vêtements adaptés aux conditions climatiques.

Compétitions :

L'école de vélo participe à différentes compétitions tout au long de l'année (Challenge gardois, Trophée régional des jeunes vététistes...)

La participation à ces épreuves fait partie de l'apprentissage du jeune cycliste. La participation à ces épreuves favorise l'esprit d'équipe, et permet aux jeunes de progresser ensemble.

Cette année, nous souhaitons que chaque enfant de l'école de vélo participe à au moins une compétition, en début de saison 2017.

Nous organiserons une réunion d'information sur les compétitions avant le début de la saison des compétitions (Janvier 2017)

Engagements :

Mathilde Metge s'occupe des engagements aux compétitions. Les frais d'inscriptions sont payés par le club. Elle envoie par mail les informations sur les compétitions à venir. Une réponse est souhaitée le mercredi avant la compétition. En cas de doute, l'engagement peut se faire sur place (un jeune qui s'engage à l'avance se doit d'être présent sur la compétition).



INFORMATIONS GÉNÉRALES – RÉGLEMENT INTERIEUR ECOLE DE VELO

Déplacement sur les courses :

A l'approche d'une épreuve, un rendez-vous peut être donné sur le Vigan, un second est donné directement sur le site de la course. Les parents ont donc la possibilité de rejoindre en convoi le lieu de la compétition (possibilité de co-voiturage) ou d'y aller directement.

Participation des parents :

Nous encourageons les parents à nous aider au bon fonctionnement du club. Cela peut se faire notamment en participant à l'organisation de nos épreuves (n'oublions pas que tous les encadrants et dirigeants du club sont bénévoles et œuvrent pour proposer une activité de qualité à votre enfant). Ces « coups de mains » sont souvent de bons moments pour tous où l'esprit club prend tout son sens.

Communication :

La communication se fait essentiellement par courriel, et par le biais du site internet : www.veloaigoualviganais.com et sur le Facebook du club

Organisation du Club 2017 :

Trophée régional des jeunes vététistes à Montdardier
Bouticycle Aigoual Route et VTT à l'Espérou

Partenaires

Le club a différents partenaires chez lesquels vous pouvez bénéficier de réduction en présentant votre licence :

- La bicyclette Viganaise- Le Vigan
- Bouticycle - Alès
- Culture Vélo - Alès

Signature des parents:

Signature de l'enfant: